



L'entreprise des entreprises

Aux membres de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Salaires 2022 : les recommandations du Comité

A l'unanimité, les membres du Comité de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs (FNE), réunis le 14 décembre à Colombier, ont choisi de répondre aux exigences sociales actuelles.

Au terme d'une analyse économique et d'éclairages politiques, conscients de leurs responsabilités patronales, ils recommandent aux entreprises membres d'augmenter pour l'année 2022 l'enveloppe salariale de leurs collaboratrices et collaborateurs de 1,5 %.

Cette décision n'a pas valeur d'obligation. Elle n'est que recommandation. Les entreprises membres de la FNE demeurent plus libres que jamais de reconnaître et d'apprécier la valeur du travail de leur personnel.

La FNE précise que cette recommandation s'adresse avant tout aux collaboratrices et aux collaborateurs qui tombent sous le coup de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN 2019/2022).

La FNE, avec ce choix, confirme qu'elle œuvre à la prospérité économique et sociale de la branche et qu'elle est soucieuse de maintenir intact le pouvoir d'achat de ses collaboratrices et collaborateurs.

Enfin, la FNE affiche encore une fois sa volonté de promouvoir les métiers de la construction et de lutter de toutes ses forces contre l'exclusion professionnelle, le travail au noir et la concurrence déloyale. Elle signe aujourd'hui une nouvelle page du pacte social neuchâtelois et répond à l'impératif de la solidarité.

Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Le Président Olivier Haussener

Le Directeur Jean-Claude Baudoin

Colombier, le 15 décembre 2021